

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 30 AOÛT 2016**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

Excusés : Alain Chaussende

► Délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée pour le remplacement de Catherine Bourget, jusqu'à la fin de son congé maladie en cours. Dans un premier temps, l'Agence Postale sera ouverte un jour par semaine (le vendredi après-midi de 15 h à 18 h, jusqu'à la fin du mois de septembre). Durant cette première période, les personnes avisées continueront de récupérer (plis ou colis) au bureau de Poste de Montrottier.

► Validation du compte-rendu de la réunion du C.M du 26 juillet 2016 :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce compte-rendu de réunion.

► Attribution d'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents communaux :

Monsieur le Maire nous explique les demandes et les engagements pris pour améliorer les traitements des agents communaux. Selon une première estimation, les besoins de masse salariale seraient de l'ordre de 6 000 € annuel pour 4 agents, en fonction de leurs compétences, leurs polyvalences, leurs disponibilités et services rendus..

Monsieur le Maire nous informe également que le régime indemnitaire des fonctionnaires va évoluer et qu'il n'est plus possible, actuellement, d'attribuer des Indemnités d'Administration et de Technicité. En conséquence, et dans l'attente de nouvelles modalités, la décision est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal. D'ores et déjà, un rendez-vous est pris avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

► Actualisation du prix des repas cantine pour l'année scolaire 2016/2017 :

La commission Ecole et Cantine s'est réunie afin de travailler sur l'actualisation du prix des repas cantine pour l'année scolaire, qui n'a pas évolué depuis le 01/01/2015. Elle nous présente les coûts de revient alimentaires (1,73 € en 2014/2015, 1,87 € en 2015/2016), ainsi que le nombre de repas distribués (3 955 en 2014/2015, 4 487 en 2015/2016) pour 135 jours d'école..

Après intégration des autres frais, notamment les salaires, la subvention communale équivalente s'élève à 1,80 €/repas pour 2014/2015 et 1,87 €/repas pour 2015/2016.

Compte-tenu des bilans présentés, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas en passant de 3,95 € à 4,00 € pour l'année scolaire 2016/2017, et de prendre une décision de principe pour une augmentation minimum de 5 centimes pour l'année 2017/2018.

Après débat et vote, le Conseil Municipal accepte à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre) que le prix du repas soit fixé à 4,00 € pour l'année scolaire 2016/2017.

► Reprise du projet Halle-Préau : point sur les coûts, les financements, lancement D.C.E :

Monsieur le Maire nous rappelle les différentes subventions retenues pour le projet de halle-préau : 35% du montant total des travaux (avec un maximum de 166 250 €) seront pris en charge par la DETR et 126 014 € de la part du Département (contrat pluriannuel). Ce qui représente une subvention totale d'environ 66% d'une opération réévaluée à 401 000 € (y compris, les honoraires d'architecte, bureaux d'études etc.).

Compte-tenu de ces chiffres, et après vote, le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre le projet.

Un contact sera pris avec ENEDIS (ex. ERDF) pour faire réaliser une étude de déplacement d'un poteau et d'une ligne Haute Tension, et à l'issue du résultat, un contact sera pris avec l'architecte pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.

► **Contrat Pluriannuel Départemental : dernières infos (courrier du Président) :**

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de réponse du Président du Département faisant suite à un courrier du 8 mars 2016 contestant la perte de certaines lignes de subventions de notre contrat pluriannuel 2013-2016, par application d'une règle de caducité (*qui n'était pas appliqué de manière stricte dans la mandature départementale précédente*), qui conduit à perdre les subventions non arrêtées et non demandées des années 2013 et 2014. Ces pertes potentielles de subventions s'élèvent à un montant maximum de 154 836 €.

Considérant la réponse du Président, qui ne souhaite pas déroger à cette règle de caducité, et en fonction de nouveaux financements obtenus pour la chaufferie bois et réseau de chaleur (Région) et pour la Halle-Préau (Etat-DETR), la perte de ces subventions ne remet pas en cause ces 2 projets. En l'état actuel des coûts prévus, cela se résume à perdre 41 000 € pour l'opération chaufferie, qui induira une dépense annuelle supplémentaire de 2 050 €, au titre de la redevance qui sera à verser au SYDER. En ce qui concerne les autres opérations, nous avons obtenu la sauvegarde des subventions (tranche 2014) pour la cantine, le columbarium et les récupérateurs d'eaux pluviales pour un montant de 34 778 € et pour la Halle-Préau (après obtention de la DETR), nous aurions pu espérer 4 961 € supplémentaire.

► **Chaufferie collective et réseau de chaleur : point / avancement des travaux SYDER :**

Michel Rampon nous informe de l'avancée des travaux concernant la chaufferie collective et le réseau de chaleur. Le chantier a débuté le 16 août : le terrassement du bâtiment est terminé, l'entreprise de maçonnerie réalise actuellement les fondations et, les tranchées pour le réseau sont terminées de la mairie jusqu'à l'école. Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis après-midi, les délais prévus pour les différentes entreprises sont respectés. La mise en service est prévue pour la fin du mois de novembre.

► **Questions diverses :**

- Achat d'une bétonnière : Monsieur le Maire informe de la nécessité de l'achat d'une bétonnière pour les travaux effectués par les agents communaux. Trois devis sont présentés : 1014,75 € HT à l'entreprise Foyatier de Feurs, 845 € HT à l'entreprise Frédière de Savigny, 1074 € HT à l'entreprise ALMM de Sainte-Foy l'Argentière. Compte-tenu de la rigidité du matériel, le choix de l'entreprise ALMM a été retenu.
- Installation d'une yourte : Monsieur le Maire nous présente une demande d'installation de yourte, ayant pour objectif un habitat principal. Une yourte est considérée comme un habitat léger de loisirs. En l'état actuel de la réglementation, ce type de bâtiment doit s'installer dans une zone T dédiée au tourisme. Un permis de construire sera demandé et sera instruit par les services concernés.
- Brocante-vide greniers : Monsieur le Maire propose de mettre à la vente du matériel et d'anciens livres scolaires. Les bénéfices rapportés seront imputés comme des dons au profit du CCAS.
- Local du bar-restaurant : Pour faire suite à la récupération des clés du local, il s'avère impératif de procéder à un nettoyage des locaux, avant toute visite par des candidats potentiels à la reprise du commerce. Il est décidé que ces travaux seront réalisés par les élus disponibles. Une date en septembre leur sera proposée.
- Commission voirie : Une visite des chemins communaux (*de compétence communale ou d'intérêt communautaire*) est programmée dans les jours prochains, afin de faire le point sur l'état des voiries, définir et prioriser les travaux à entreprendre.